

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 126

10 février 2005

### SOMMAIRE

All 4 You L.S.A., S.à r.l., Senningerberg .....	6006	Il Cantuccio, S.à r.l., Luxembourg .....	6024
Ariba Belgium N.V. S.A., Luxembourg .....	6048	Joe & Joe S.A., Luxembourg .....	6047
Austria Corporation S.A.H., Luxembourg .....	6025	Joe & Joe S.A., Luxembourg .....	6047
Barnet Holding S.A., Mamer .....	6046	Luxemburger Grundvermögen A.G., Luxembourg .....	6024
Barnet Holding S.A., Mamer .....	6046	Luxemburger Grundvermögen A.G., Luxembourg .....	6024
Bridge Investment Holding S.A., Luxembourg .....	6025	Mena Holdings S.A., Luxembourg .....	6019
Bruphi S.A.H., Luxembourg .....	6026	Mena Holdings S.A., Luxembourg .....	6020
Cabri Luxembourg, S.à r.l., Blaschette .....	6032	MLB (S) (Lux) International Portfolios, Sicav, Lu-	
Caves Vinel S.A., Rambrouch .....	6037	xembourg .....	6025
Caves Vinel S.A., Rambrouch .....	6037	Multiplan Group S.A./N.V./Ltd/AG, Mamer .....	6032
Central Asia Marketing, S.à r.l., Luxembourg .....	6047	Multiplan Group S.A./N.V./Ltd/AG, Mamer .....	6032
Chiorino Group S.A., Luxembourg .....	6037	New Invest S.A., Luxembourg .....	6017
Condor Courtiers & Conseillers, S.à r.l., Strassen .	6038	New Invest S.A., Luxembourg .....	6017
(Le) Corail S.A., Luxembourg .....	6023	Noe Participations S.A., Luxembourg .....	6042
(Le) Corail S.A., Luxembourg .....	6023	Noe Participations S.A., Luxembourg .....	6043
Creaction 4 S.A.H., Luxembourg .....	6027	Noe Participations S.A., Luxembourg .....	6043
Dekra International Management S.A., Luxem-		Noe Participations S.A., Luxembourg .....	6043
bourg .....	6048	Noe Participations S.A., Luxembourg .....	6043
Dekra International Management S.A., Luxem-		Noe Participations S.A., Luxembourg .....	6044
bourg .....	6048	Noe Participations S.A., Luxembourg .....	6044
Dorje Holding S.A., Luxembourg .....	6029	Noe Participations S.A., Luxembourg .....	6044
Elettra Finance S.A., Luxembourg .....	6018	Oaktree Holding S.A., Luxembourg .....	6045
Elettra Finance S.A., Luxembourg .....	6018	Procter & Gamble Luxembourg Investment SCS,	
Fantuzzi Reggiane Corporation S.A., Luxembourg	6036	Luxembourg .....	6009
Fersach S.A., Mamer .....	6038	Prosperinvest Holding S.A., Luxembourg .....	6029
Fersach S.A., Mamer .....	6038	Recherche et Développement Européen Holdings	
Fipoluc S.A., Luxembourg .....	6035	S.A., Luxembourg .....	6004
Fipoluc S.A., Luxembourg .....	6035	Rockall Holding S.A., Luxembourg .....	6030
Fipoluc S.A., Luxembourg .....	6035	Sarditouring S.A., Luxembourg .....	6033
G.C. Matériel, S.à r.l., Luxembourg .....	6021	Sarditouring S.A., Luxembourg .....	6045
Gef Real Estate Holding S.A., Luxembourg .....	6022	Sefran Finance S.A., Luxembourg .....	6034
Geofor, S.à r.l., Luxembourg .....	6002	SL.BAT S.A., Frisange .....	6003
Gilux S.A., Heinerscheid .....	6028	Soparsec S.A.H., Luxembourg .....	6020
Global Promotion S.A., Itzig .....	6005	Sport Discount, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	6027
Halder-GIMV Germany Program - Adams Street,		Sycal Holding S.A., Luxembourg .....	6017
S.à r.l., Luxembourg .....	6039	Tyche Business Associates S.A., Sandweiler .....	6042
Happy Burger S.A., Walferdange .....	6018	VL-Concept, S.à r.l., Luxembourg .....	6009
Happy Pizza S.A., Walferdange .....	6019	World Investment Opportunities Funds, Sicav,	
Holborn S.A.H., Mamer .....	6026	Luxembourg .....	6004
Holborn S.A.H., Mamer .....	6026	World Investment Opportunities Funds, Sicav,	
Il Cantuccio, S.à r.l., Luxembourg .....	6023	Luxembourg .....	6004

**GEOFOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R. C. Luxembourg B 29.757.

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée GEOFOR, S.à r.l., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, R. C. Luxembourg section B numéro 29.757, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 114 du 27 avril 1989, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 2001, publié au Mémorial C numéro 174 du 31 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Giorgetti, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Andrea Komninos, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Domenico Antonio Papillo, employé privé, demeurant à Olm.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les cent (100) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentés à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du Jour:*

- 1) Agrément à donner à 1 cession de parts sociales.
- 2) Divers.

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée donne son agrément à la cession de vingt-cinq (25) parts sociales faite par la société à responsabilité limitée GIORGETTI CARLO, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, R. C. Luxembourg section B numéro 22.500, à Monsieur Domenico Antonio Papillo, employé privé, né à Dasa (Italie) le 28 janvier 1964, demeurant à L-8340 Olm, 18, boulevard Robert Schuman,

intervenue en date du 4 novembre 2004, aux termes d'un contrat de cession de parts sous seing privé.

*Deuxième résolution*

Suite à la cession qui précède, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée GEOFOR, S.à r.l., sont détenues comme suit:

- 1.- La société à responsabilité limitée GIORGETTI CARLO, prédésignée, soixante-quinze (75) parts sociales;
- 2.- Monsieur Domenico Antonio Papillo, préqualifié, vingt-cinq (25) parts sociales.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Giorgetti, A. Komninos, A. Papillo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2004, vol. 529, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2004.

J. Seckler.

(097037.3/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**SL.BAT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5752 Frisange, 4B, rue Hau.  
R. C. Luxembourg B 100.445.

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SL.BAT S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R. C. Luxembourg section B numéro 100.445, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 633 du 18 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lucien Sadaoui, gérant de société, demeurant à Frisange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gaëlle Di Cesare, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, à L-5752 Frisange, 4B, rue Hau.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

3.- Modification de l'article 4, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la fabrication de montants, rails et fixations pour cloisons sèches et amovibles.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, à L-5752 Frisange, 4B, rue Hau, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Frisange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la fabrication de montants, rails et fixations pour cloisons sèches et amovibles.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Sadaoui, B. Siret, G. Di Cesare, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2004, vol. 529, fol. 81, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2004.

J. Seckler.

(097929.3/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 68.606.

Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 août 2004 le conseil d'administration se compose comme suit:

- Isabelle Borello, UNIGESTION, 8c, avenue de Champel, CH-1206 Genève
- Patrick Fenal, UNIGESTION, 8c, avenue de Champel, CH-1206 Genève
- Régis Martin, UNIGESTION, 8c, avenue de Champel, CH-1206 Genève
- Jacques Engeli, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD, Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf

*Pour WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS*

*Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094054.3/1126/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 68.606.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

*Pour WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS*

SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(094056.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.867.

*Réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2004*

Présences:

- SELLA TRUST LUX S.A., Administrateur-délégué
- MILESTONE, S.à r.l., Administrateur
- Paul Agnes, Administrateur.

*Ordre du jour:*

- 1- Transfert du siège social.
- 2- Divers.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

*Résolution*

Transfert du siège social du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, la réunion du Conseil d'Administration est clôturée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

SELLA TRUST LUX S.A. / MILESTONE, S.à r.l. / P. Agnes

Signature / P. Agnes / -

- / Gérant / -

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094092.3/1039/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**GLOBAL PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5960 Itzig, 100, rue de l'Horizon.  
R. C. Luxembourg B 89.881.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL PROMOTION S.A., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (R.C. Luxembourg section B numéro 89.881), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1776 du 13 décembre 2002,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence Thonon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'importation et l'exportation, la promotion, la commercialisation, la location et l'installation de tous matériels, appareillages et produits à usage unique dans le domaine chirurgical et paramédical.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

2. Changement du régime actuel de signature et modification afférente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

3. Transfert du siège social de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, à L-5960 Itzig, 100, rue de l'Horizon, et modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

4. Nominations statutaires.

5. Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Gabriel Spellini à la fonction d'administrateur-délégué.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article quatre (4) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'importation et l'exportation, la promotion, la commercialisation, la location et l'installation de tous matériels, appareillages et produits à usage unique dans le domaine chirurgical et paramédical. La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, afin de donner au dernier alinéa de l'article sept (7) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 7. (dernier alinéa)** La société se trouve engagée par la signature individuelle obligatoire de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, à L-5960 Itzig, 100, rue de l'Horizon, et de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa)** Le siège social est établi à Itzig.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée révoque Monsieur Norbert Schmit comme administrateur et administrateur-délégué de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Gabriel Spellini, commerçant, né à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 1957, demeurant à L-5960 Itzig, 100, rue de l'Horizon, comme nouvel administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Gabriel Spellini, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Gabriel Spellini, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Delaby, L. Thonon, Y. Hell, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2004, vol. 529, fol. 80, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2004.

J. Seckler.

(097043.3/231/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

### **ALL 4 YOU L.S.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1646 Senningerberg, 22, rue du Grünewald.

R. C. Luxembourg B 104.321.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Madame Addolorata dite Ada Lacenere, indépendante, née à Monopoli, (Italie), le 24 décembre 1962, demeurant à L-1646 Senningerberg, 22, rue du Grünewald.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

### **Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ALL 4 YOU L.S.A., S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce comprenant notamment la vente d'objets relatifs à l'aménagement d'intérieur et à la décoration d'intérieur, de vêtements, d'habits de tout genre et de chaussures, d'articles de souvenirs, de gadgets, de cadeaux et de bibeloterie, des arrangements de fleurs ainsi que de fleurs coupées et artificielles.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration.

De plus, la société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Addolorata dite Ada Lacenere, indépendante, demeurant à L-1646 Senningerberg, 22, rue du Grünewald.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions Générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

##### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1646 Senningerberg, 22, rue du Grünewald.
2. Est nommée gérante de la société:
  - Madame Addolorata dite Ada Lacenere, indépendante, née à Monopoli, (Italie), le 24 décembre 1962, demeurant à L-1646 Senningerberg, 22, rue du Grünewald.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Lacenere, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2004, vol. 529, fol. 85, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2004

J. Seckler.

(097016.3/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.



**VL-CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 89.053.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature.

(097947.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS,  
Société en commandite simple,  
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 76.720.

In the year two thousand and four on the thirtieth of September 12:30 a.m.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. PROCTER & GAMBLE NORDIC INC, with registered office in at One Procter & Gamble Plaza Cincinnati, Ohio 45202 USA, represented by Mr. Yannick Deschamps, lawyer residing professionally in Luxembourg
2. PROCTER & GAMBLE INTERAMERICAS LLC, with registered office at 1, Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio, 45202, USA, represented by Mr. Yannick Deschamps, lawyer residing professionally in Luxembourg
3. PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE INC, a company with registered office at Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio 45202, USA represented by Mr. Yannick Deschamps, lawyer residing professionally in Luxembourg
4. PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED, a company with registered office at 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland represented by Mr. Yannick Deschamps, lawyer residing professionally in Luxembourg
5. PROCTER & GAMBLE HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland represented by Mr. Yannick Deschamps, lawyer residing professionally in Luxembourg
6. PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., a company with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day, represented by Ms. Frédérique Lefèvre, lawyer residing professionally in Luxembourg

By virtue of six proxies given on September 27, September 28 and September 29, 2004

Such proxies, after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through proxyholder, have requested the notary to state that:

- the appearing parties sub 1), 2) 3) 4) 5) and 6) are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 76.720, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing at Mersch, Luxembourg, dated June 27, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 820 of November 9, 2000.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Mersch, Luxembourg, dated September 30, 2004.

- The Company's share capital is set at one billion seven hundred thirty-three million four hundred fifty-nine thousand and two-hundred and fifty US dollars (USD 1,733,459,250.-) represented by thirty four million six hundred sixty-nine thousand one hundred and eighty-five (34,669,185) shares, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Change the form of the Company into a limited partnership «société en commandite simple» («Scs») (the «Partnership»);
2. Accept PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., as the sole general partner of the Partnership (the «General Partner»);
3. Accept that the other shareholders namely Procter & Gamble Nordic Inc, Procter & Gamble Interamericas LLC, Procter & Gamble Eastern Europe Inc, Procter & Gamble Holdings Limited and Procter & Gamble Investments Limited being the limited partners of the Partnership under the Scs form (the «Limited Partners»);
4. Entirely amend and restate the Articles of Incorporation in the form attached hereto;
5. Miscellaneous.

The shareholders then pass the following resolutions:

*First resolution*

The form of the Company is changed into a limited partnership «société en commandite simple» («Scs») (the «Partnership»).

*Second resolution*

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., do hereby accept to act as the sole general partner of the Partnership (the «General Partner») and accept the responsibilities attached thereto and the others do hereby accept such quality.

*Third resolution*

Procter & Gamble Nordic Inc, Procter & Gamble Interamericas LLC, Procter & Gamble Eastern Europe Inc, Procter & Gamble Holdings Limited and Procter & Gamble Investments Limited do hereby agree to be limited partners of the Partnership (the «Limited Partners»).

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Articles of Incorporation are amended and restated and shall henceforth have the following wording:

**Name - Purpose - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present by the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a limited partnership (société en commandite simple) (the «Partnership»), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law») as well as by the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Partnership's name is PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS.

**Art. 3.** The Partnership may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Partnership may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Partnership may act as general partner in partnership agreements.

The Partnership may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or partnerships in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. The Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes.

In particular, the Partnership may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or partnership, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies or partnerships in which the Partnership has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 4.** The Partnership shall have its head office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of a general meeting of Partners.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner.

In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Partnership may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Partnership governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies of persons entrusted with the daily management of the Partnership.

**Art. 5.** The Partnership is formed for an unlimited period of time.

The Partnership shall not come to an end in the event of the occurrence of death, resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner.

**Capital - Units**

**Art. 6.** The Partnership's share capital is set at one billion seven hundred thirty-three million four hundred fifty-nine thousand and two-hundred and fifty US dollars (USD 1,733,459,250.-) divided into two classes of Partnership units (together the «Partnership Units») comprising thirty-four thousand six hundred and sixty nine (34,669) unlimited Partnership units (parts commandité) (herein after the «Unlimited Partnership Units») held by the General Partner and thirty four million six hundred thirty-four thousand five hundred and sixteen (34,634,516) limited Partnership units (parts commanditaire) (herein after the «Limited Partnership Units») held by the Limited Partners, with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, each one of them fully paid up.

The newly defined Partnership Units of the Partnership are attributed as follows:

1. PROCTER & GAMBLE NORDIC INC, prenamed, 5,112,156 limited Partnership Units.
2. PROCTER & GAMBLE INTERAMERICAS LLC, prenamed, 26,157,855 Limited Partnership Units.
3. PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE INC, prenamed, 237,962 Limited Partnership Units.
4. PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED, prenamed, 1,409,877 Limited Partnership Units.
5. PROCTER & GAMBLE HOLDINGS LIMITED, prenamed, 1,716,666 Limited Partnership Units.
6. PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed, 34,669 Unlimited Partnership Units.

Each class of Partnership Units entitles to the same rights and privileges, saves where otherwise provided by the Law or the present Articles of Incorporation.

The capital and reserves of USD 8,979,053,850.- is allotted for USD 1,733,459,250.- to the Partnership capital of the Company divided as described here-above and for USD 7,245,595 to an Unlimited Partnership Units premium account allocated to the Unlimited Partnership Units and for USD 7,238,349,005.- to a Limited Partnership Units premium account allocated to the Limited Partnership Units.

**Art. 7.** The Limited Partnership Units are freely transferable among the Limited Partners. They may only be transferred to a non-partner or the General Partner with the consent of a majority of the Partners representing half (1/2) of the Partnership capital.

The Unlimited Partnership Units may only be transferred to partners with the consent of the General Partner and a majority of the Limited Partners (together the «Partners») representing three quarters (3/4) of the Partnership capital.

The transfer of Unlimited Partnership Units to a non-partner third person may only be made with the consent of the General Partner and all the Limited Partners and after the Unlimited Partnership Units have been proposed to them.

Any other transfer has to comply with article 21 of the Law.

**Art. 8.** There will be held at the registered office a register of Partnership Units, which may be inspected by each Partner. No certificates representing Partnership Units may be issued.

The Partnership Units are indivisible with regard to the Partnership, which admits only one owner for each of them.

### Management and supervision

**Art. 9.** The Partnership shall be managed exclusively by the General Partner who is vested with the broadest power's to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the Partnership's object.

The General Partner is entitled to perform all acts of management, administration or disposal, subject to the restrictions provided by Law and these Articles of Incorporation. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles of Incorporation to the Limited Partners fall within the competence of the General Partner. Without limiting the foregoing, the General Partner shall have the authority to take any of the following actions on behalf of the Partnership; to execute purchase agreements and promissory notes, to purchase or subscribe for interests of partnerships, to grant powers of attorney to agents, to take actions on behalf of the Partnership, and to represent the Partnership in its capacity as a shareholder or partner of related companies or partnerships. The General Partner may confer special powers for determined actions. The General Partner may appoint any officers, executives or employees and determine their functions, powers and their right to represent the Partnership.

The General Partner shall form a board of managers (the «Board of Managers») composed of two or more managers (the «Managers») as the General Partner may decide from time to time, chosen from among its own managers, with power to perform the General Partner acts, authority whatsoever in the Partnership.

The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, in which case the Board of Managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. A quorum for a meeting of the Board of Managers shall require the presence of at least two Managers. Resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented at a duly convened meeting of the Board of Managers.

Resolutions in writing approved and signed by all the Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. In such case, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by any suitable communication means.

Each of the Managers does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the General Partner or the Partnership; as a representative of the Partnership he is only responsible for the execution of the mandate.

The appointment of agent(s) shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner.

**Art. 10.** The Board of Managers shall appoint from among its members an executive manager (the «Executive Manager») as manager in charge of the day-to-day management of the Partnership.

**Art. 11.** The Partnership shall be bound towards third parties by the joint signature of two Managers or for the day-to-day management by the single signature of the Executive Manager.

**Art. 12.** The General Partner is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership.

However, the General Partner is not bound to reimburse the Limited Partners for the paid in amounts on the Limited Partnership Units.

The Limited Partners have no liability other than for amounts not paid up on their Limited Partnership Units.

**Art. 13.** The Limited Partners shall take no part in the management or control or the business affairs of the Partnership, and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Partnership or to vote on matters relating to the Partnership, other than those mentioned in the present Articles of Incorporation.

**Art. 14.** The Partners may appoint one or several statutory auditors in charge of supervision of the affairs of the Company.

### Meeting of Partners

**Art. 15.** The annual general meeting of Partners shall be held, in Luxembourg, at the date and time as may be specified in the notice of meeting to vote on the following agenda, without this agenda being exhaustive: approval of the reports

of the General Partner and of the Board of Managers; approval of the reports of the statutory auditor; approval of the balance sheet and loss account for the financial year; discharge of the General Partner, the Managers and the Executive Manager in respect of the carrying out of their duties during the financial year; discharge of the auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year; allotments of results; miscellaneous.

Other meetings of Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings in ordinary circumstances at least eight days prior to the meeting.

**Art. 16.** The general meetings of Partners may be convened by the Board of Managers by way of a registered letter setting the agenda of the meeting sent by registered letter to the address of the Partners.

If all the Partners are present or represented at a meeting of Partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any Partner can take part in any general meeting by appointing in writing, by mail or by fax another person as proxy.

Save where otherwise provided in these Articles of Incorporation, resolutions are validly adopted when taken by Partners representing more than half of the capital.

However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation may only be taken with the consent of the General Partner and a majority of the Limited Partners representing three quarters (3/4) of the Partnership capital.

#### **Financial year - Annual accounts**

**Art. 17.** The Partnership's financial year begins on July 1st of each year and shall terminate on June 30th of the next year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Partnership shall be closed and the Board of Managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the Board of Managers shall be submitted to approval of the Partners. The Partners may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy at their expense.

**Art. 18.** The net profit of the Partnership shall remain to the disposal of the Partners who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year. In addition, the Partners may decide from time to time to distribute during the accounting year the net profits.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** In the event of a dissolution of the Partnership, resolved by a general meeting of the Partners at the same majority requirements applying to an amendment of the Articles of Incorporation, the liquidation will be carried out by the General Partner.

When the liquidation of the Partnership is closed, the assets of the Partnership will be attributed to the Partners, in due proportion to their respective shareholdings.

**Art. 20.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the Partners refer to the Law and any other applicable laws.

#### *Extraordinary General Meeting of Partners*

The appearing parties, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately held an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of the Partners has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The General Partner appoints three Managers to the Board of Managers for an unlimited period and the Limited Partners approve such appointment.

2. The Board of Managers is composed as follows:

- Mr. Willy Delvaux, Manager, born on May 19, 1952 in Ninove, Belgium, residing in Belgium, Statnsstraat 79, 1730 Asse.

- Mr. Freddy Maes, Director Taxes, born on June 6, 1945 in Kapelle-op-den-Bos, Belgium, residing in, Belgium, B-1880, Kapelle-op-den-Bos, Kuiermansstraat, 69.

- Mr. Johan Dejans, Private Employee, born on November 17, 1966 in Aarschot, Belgium, residing professionally in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The Board of Managers appoints Mr. Willy Delvaux, prenamed, as executive manager of the Company (the «Executive Manager»).

4. The first financial period of the new Partnership starts on the 1st October 2004 and ends on June 30th, 2005.

5. DELOITTE & TOUCHE, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, is appointed as auditor for an unlimited period.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as here above stated, she signed together with the notary the present deed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its general meeting, amount approximately to EUR 5,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente septembre à 12.30 heures.  
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. PROCTER & GAMBLE NORDIC INC, avec siège social à One Procter & Gamble Plaza Cincinnati, Ohio 45202 USA, ici représentée par M. Yannick Deschamps, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.
2. PROCTER & GAMBLE INTERAMERICAS LLC, avec siège social à 1, Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio, 45202, USA, ici représentée par M. Yannick Deschamps, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.
3. PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE INC, avec siège social à Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio 45202, USA, ici représentée par M. Yannick Deschamps, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.
4. PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland, ici représentée par Yannick Deschamps, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.
5. PROCTER & GAMBLE HOLDINGS LIMITED, avec siège social à 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland, ici représentée par Yannick Deschamps, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.
6. PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, ici représentée par Mlle Frédérique Lefèvre, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg

En vertu de six procurations données le 27 septembre 2004, le 28 septembre 2004 et le 29 septembre 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varient par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les parties comparantes sous 1), 2), 3), 4), 5) et 6) sont les associés uniques de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 76.720, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 820 du 9 novembre 2000.

- Les Statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 septembre 2004.

- Le capital social de la Société est fixé à un milliard sept cent trente trois millions quatre cent cinquante neuf mille deux cent cinquante dollars US (USD 1.733.459.250,-) représenté par trente quatre millions six cent soixante neuf mille cent quatre vingt cinq (34.669.185) parts sociales, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. changement de la forme de la Société en commandite simple («Scs») (la «Société»),
2. acceptation de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., comme unique associé commandité de la société en commandite simple (l'«Associé Commandité»),
3. acceptation des autres associés, à savoir Procter & Gamble Nordic Inc, Procter & Gamble Interamericas LLC, Procter & Gamble Eastern Europe Inc, Procter & Gamble Holdings Limited et Procter & Gamble Investments Limited et comme associés commanditaires de la société en commandite simple (les «Associés Commanditaires»);
4. amendement et refonte complète des Statuts dans la forme ci-après;
5. divers.

Les actionnaires prennent ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La forme de la Société est changée en «société en commandite simple» («Scs») (la «Société»).

*Deuxième résolution*

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., accepte d'agir en tant que seul associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité») et en accepte les responsabilités et les autres comparants donnent leur accord.

### Troisième résolution

Procter & Gamble Nordic Inc, Procter & Gamble Interamericas LLC, Procter & Gamble Eastern Europe Inc, Procter & Gamble Holdings Limited et Procter & Gamble Investments Limited et acceptent d'agir en tant qu'associés commanditaires de la société en commandite simple (la «Société»).

### Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Statuts seront amendés et entièrement modifiés pour avoir la teneur suivante:

#### Dénomination - Objet social - Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi entre les comparantes ainsi que toutes les personnes physiques ou morales qui deviendront dans le futur des associés commandités ou commanditaires de la société, une société en commandite simple (la «Société») régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi»), ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** Le nom de la Société est PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS.

**Art. 3.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière. La Société pourra agir comme associé commandité dans des contrats de partenariat.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou partenariat, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, d'obligations et de titres de créances.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou partenariat, acquérir par voie d'apports, de souscription, de prises ferme ou d'options d'achat et toute autre manière, tout titre et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés ou partenariats auxquels elle s'intéresse tout concours, prêt, avance ou garantie.

**Art. 4.** Le siège social est établi à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

La Société pourra ouvrir des succursales et d'autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

Au cas où l'Associé Commandité déciderait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes, ou l'une des personnes confiée de la gestion journalière de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne prendra pas fin dans le cas où surviendrait le décès, la démission, la dissolution, la faillite ou la carence de l'Associé Commandité.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à un milliard sept cent trente trois millions quatre cent cinquante neuf mille deux cent cinquante USD (USD 1.733.459.250,-) représenté par deux catégories de parts sociales (dénommées «Parts Sociales») comprenant trente quatre mille six cent soixante neuf (34.669) parts sociales commanditées (ci-après les «Parts Sociales Commanditées») détenues par l'Associé Commandité et trente quatre millions six cent trente quatre mille cinq cent seize (34.634.516) parts sociales commanditaires (ci-après les «Parts Sociales Commanditaires») détenues par les Associés Commanditaires, d'une valeur nominale de cinquante USD (50,- USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales de la Société telles que définies ci-dessus sont distribuées comme suit:

1. PROCTER & GAMBLE NORDIC INC, prénommé, 5.112.156 Parts Sociales Commanditaires.
2. PROCTER & GAMBLE INTERAMERICAS LLC, prénommé, 26.157.855 Parts Sociales Commanditaires.
3. PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE INC, prénommé, 237.962 Parts Sociales Commanditaires.
4. PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED, prénommé, 1.409.877 Parts Sociales Commanditaires.
5. PROCTER & GAMBLE HOLDINGS LIMITED, prénommé, 1.716.666 Parts Sociales Commanditaires.
6. PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., prénommé, 34.669 Parts Sociales Commanditées.

Chaque catégorie de Parts Sociales confère un droit de vote et des privilèges identiques, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la loi ou les présents Statuts.

Le montant de USD 8.979.053.850,- correspondant au capital social et réserves est distribué comme suit: USD 1.733.459.250,- au capital de la Société réparti selon les indications ci-dessus, USD 7.245.595,- à un compte-bénéfice des Parts Sociales Commanditées attribué aux Parts Sociales Commanditées et USD 7.238.349.005,- à un compte-bénéfice des Parts Sociales Commanditaires attribué aux Parts Sociales Commanditaires.

**Art. 7.** Les Parts Sociales Commanditaires sont librement transmissibles entre les Associés Commanditaires. Elles ne peuvent être transmises à un non-associé ou à l'Associé Commandité qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant la moitié (1/2) du capital social.

Les Parts Sociales Commanditées peuvent seulement être transférées à des associés avec le consentement de l'Associé Commandité et la majorité des Associés Commanditaires (ensemble, les «Associés») représentant les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession des Parts Sociales Commanditées à un tiers non-associé ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'Associé Commandité et de tous les Associés Commanditaires, et ce seulement après que ces Parts Sociales Commanditées leur aient été proposées.

Toute autre cession de Parts Sociales est soumise à l'article 21 de la loi.

**Art. 8.** Il est tenu au siège social un registre des Parts Sociales dont tout associé pourra prendre connaissance. Aucun certificat représentant des Parts Sociales ne pourra être émis.

Les Parts Sociales sont indivisibles pour la Société, de telle sorte qu'elle ne reconnaît qu'un seul porteur de part pour chaque Part Sociale.

#### **Gestion et surveillance**

**Art. 9.** La Société est gérée exclusivement par l'Associé Commandité qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de l'objet de la Société.

L'Associé Commandité a pouvoir pour faire tous actes de gestion, d'administration ou de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents Statuts. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux Associés Commanditaires par la loi et les présents Statuts sont de la compétence de l'associé Commandité. Sans préjudice de ce qui précède, l'Associé Commandité aura le pouvoir de poser les actes suivants pour le compte de la Société: passer des contrats d'achat et des billets à ordre, vendre ou souscrire des intérêts de partenariats, donner des pouvoirs à des agents pour poser des actes pour le compte de la Société et représenter la Société en sa qualité d'actionnaire ou associé de sociétés ou partenariats apparentés. L'Associé Commandité peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés. L'Associé Commandité peut nommer tous fondés de pouvoir, directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs ainsi que leur autorisation à représenter la Société.

L'Associé Commandité nommera un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'un ou plusieurs gérant(s) (les «Gérants») tel que l'Associé Commandité pourra décider de temps à autre, choisis parmi ses propres gérants, avec autorisation d'exécuter les actes de l'Associé Commandité et toute autorité dans la Société.

Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc auquel cas le Conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de l'agent, la durée et toute autre condition de son mandat. Le quorum de présence pour une réunion du Conseil de Gérance requerra la présence de deux Gérants au moins. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Gérants auront la même valeur que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Une résolution circulaire pourra consister en un ou plusieurs exemplaires dont le contenu est identique. Dans ce cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par tous les moyens de communications adéquats.

Chaque Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle concernant les engagements pris par lui au nom de l'Associé Commandité ou de la Société; en tant que simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La nomination d'un ou plusieurs agent(s) n'incidra pas sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

**Art. 10.** Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un gérant technique (le «Gérant Technique») qui sera chargé de la gestion journalière de la Société.

**Art. 11.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants et en ce qui concerne la gestion journalière par la seule signature du Gérant Technique.

**Art. 12.** L'Associé Commandité sera responsable de toutes les pertes qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société.

Cependant, l'Associé Commandité n'est pas tenu de rembourser aux Associés Commanditaires les montants libérés de leurs Parts Sociales Commanditaires.

Les Associés Commanditaires n'ont d'autre responsabilité que les montants non libérés des Parts Sociales qu'ils détiennent.

**Art. 13.** Les Associés Commanditaires ne prendront aucune part à la gestion ou au contrôle des affaires de la Société, et n'auront aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société, prendre part ou intervenir dans la gestion de la Société ou voter sur des sujets y afférant, autres que ceux mentionnés dans les présents Statuts.

**Art. 14.** Les Associés peuvent confier la surveillance de la Société à un ou plusieurs réviseur d'entreprises.

#### **Assemblée des Associés**

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra à Luxembourg aux jour et heure tels qu'indiqués dans la convocation afin de voter sur l'ordre du jour suivant qui n'est pas exhaustif: approbation des rapports de l'Associé Commandité et du Conseil de Gérance; approbation des rapports du réviseur d'entreprises; approbation du bilan et du compte de profits et pertes pour l'exercice social; décharge de l'Associé Commandité, des Gérants et du Gérant Technique de leur mandat pour l'exercice social écoulé; décharge du réviseur d'entreprises de son mandat pour l'exercice social écoulé; distribution des dividendes; divers.

D'autres réunions des Associés peuvent se tenir aux date et heure tels qu'indiqués dans les convocations respectives des réunions dans des circonstances normales au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

**Art. 16.** Les assemblées générales des Associés peuvent être convoquées par le Conseil de Gérance par lettre recommandée établissant l'ordre du jour envoyée au domicile des Associés.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés et s'ils déclarent avoir été informés de son ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé pourra prendre part à une assemblée générale annuelle en nommant par écrit, par courrier ou par fax, toute personne comme son mandataire.

Les décisions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont prises par les Associés représentant plus de la moitié du capital, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

Cependant, les résolutions relatives à un amendement des Statuts ne peuvent être prises qu'avec l'accord de l'Associé Commandité et une majorité des Associés Commanditaires représentant les trois-quarts (3/4) du capital.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Chaque année à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société seront clôturés et le Conseil de Gérance établira le bilan ainsi que le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport du Conseil de Gérance seront soumis à l'approbation des Associés. Ceux-ci peuvent examiner ces comptes et rapports au siège social de la Société et obtenir une copie à leurs frais.

**Art. 18.** Le bénéfice net de la Société restera à disposition des Associés qui en disposeront à leur discrétion soit par distribution des dividendes, soit par affectation aux réserves ou soit par report à l'année suivante. De plus, les Associés pourront décider de temps à autre de distribuer le bénéfice net au cours de l'exercice fiscal concerné.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, décidée par l'assemblée générale des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, la liquidation sera réalisée par l'Associé Commandité.

La liquidation de la Société terminée, l'actif de la Société sera attribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les Associés se réfèrent à la Loi et à toute autre disposition légale en vigueur.

#### Assemblée Générale Extraordinaire des Associés

Les comparantes, représentées comme ci-avant mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont immédiatement constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement convoquée, celle-ci a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'Associé Commandité nomme trois Gérants au Conseil de Gérance pour une durée indéterminée et les Associés Commanditaires approuvent cette nomination.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Gérance:

- Monsieur Willy Delvaux, Gérant, né le 19 mai 1952 à Ninove, Belgique, résidant en Belgique à, Statsstraat 79, 1730 Asse.

- Monsieur Freddy Maes, Directeur du département fiscal, né le 6 juin 1945 à Kapelle-op-den-Bos, Belgique, résidant en Belgique à B-1880 Kapelle-op-den-Bos, Kuiermansstraat, 69.

- Monsieur Johan Dejans, Employé Privé, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. Le Conseil de Gérance nomme Willy Delvaux en tant que gérant technique de la Société (le «Gérant Technique»).

4. Le premier exercice social de la société en commandite simple commence le 1<sup>er</sup> octobre 2004 et se termine le 30 juin 2005.

5. DELOITTE & TOUCHE, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommé comme réviseur d'entreprises pour une durée indéterminée.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite de l'assemblée, s'élèvent à environ EUR 5.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version en anglais. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, es qualités qu'elles agissent, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Deschamps, F. Lefevre, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 octobre 2004, vol. 428, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 octobre 2004

H. Hellinckx.

(097931.3/242/485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.



**SYCAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2132 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
H. R. Luxemburg B 34.802.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 16. November 2004*

1. Die Versammlung hat beschlossen den Sitz der Gesellschaft von 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg nach 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg zu verlegen.
2. Die Versammlung hat beschlossen die Mandate der Verwaltungsräte von Herrn Dr. Laszlo Banhegyi, Frau Laszlo Banhegyi, Herrn Dr. Csaba Banhegyi, Frau Susan Banhegyi und Herrn Szabolcs Banhegyi bis zur ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2010 stattfindet zu erneuern.
3. Die Versammlung hat festgestellt, dass das Mandat des bisherigen Kontenkommissars ausgelaufen ist und hat beschlossen die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT S.A., mit Sitz in 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer R. C. B 50.956 als neuer Kontenkommissar zu ernennen. Sie hat beschlossen ihn bis zur ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2010 stattfindet zu ernennen.
4. Die Versammlung hat beschlossen den Verwaltungsrat zu ermächtigen die tägliche Geschäftsführung auf zwei Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.
5. Die Versammlung hat festgestellt, dass Herr Walter O. Knapp keine Funktion für die Gesellschaft mehr ausübt und, widerruft jede ihm früher erteilte Vollmacht.
6. Die Gesellschaft bestätigt die Annahme einer Beteiligung von siebenzig (70) Prozent vom 29. Oktober 2004 an der Gesellschaft ungarischen Rechts SYCAL KFT, mit Sitz in HU-1021 Budapest, Zuhatag sor 13.
7. Die Gesellschaft bestätigt die Annahme einer Beteiligung von sechzig (60) Prozent vom 3. September 2004 an der Gesellschaft slowakischen Rechts BOSSKO, SPOL S.R.O. mit Sitz in Rebarborová 1/A 821 07 Bratislava, Slowakei mit Gesellschaftsregisternummer 35 887 711.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. November 2004.

Als gleich lautender Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094057.3/984/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**NEW INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 94.818.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Paolo Zani, dirigeant d'entreprises, demeurant au 8, via Fantasina, I-25060 Cellatica (BS), Italie, Président;
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant au 13, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094061.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**NEW INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 94.818.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 novembre 2004.

Signature.

(094064.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**HAPPY BURGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Walferdange.  
R. C. Luxembourg B 65.185.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 23 avril 2004*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants avec effet au 24 avril 2004:

- Madame Patricia Scholer, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach
  - Madame Marie Anne Scholer-Reinhard, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 4, op der Haardt.
- Décharge leur est accordée.

L'assemblée a nommé comme nouvel administrateur:

Monsieur Daniel Lebas, employé privé, demeurant à B-6700 Toernich, 3, Burewee.  
Monsieur Daniel Lebas est nommé pour une durée déterminée d'un an, du 23 avril 2004 au 22 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094099.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**ELETTRA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.125.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 octobre 2004.*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004:

*Conseil d'administration:*

- MM. Stefano Dolcetta Capuzzo, entrepreneur, demeurant à I-Vicenza, président;  
Giovanni Dolcetta Capuzzo, entrepreneur, demeurant à I-Montecchio Maggiore (Vicenza), administrateur;  
Gianandrea Rizzieri, avocat, demeurant à I-Padova, administrateur;  
Giuseppe Zanetti, conseiller fiscal, demeurant à I-Vicenza, administrateur;  
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

ELETTRA FINANCE S.A., Société Anonyme  
Signature / Signature  
Un administrateur / UN Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094219.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**ELETTRA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.125.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELETTRA FINANCE S.A., Société Anonyme  
Signature / Signature  
Un administrateur / Un administrateur

(094320.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**HAPPY PIZZA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Walferdange.  
R. C. Luxembourg B 65.187.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 23 avril 2004*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants avec effet au 23 avril 2004:

- Madame Patricia Scholer, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach
  - Madame Marie Anne Scholer-Reinhard, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 4, op der Haardt.
- Décharge leur est accordée.

L'assemblée a nommé comme nouvel administrateur:

- Monsieur Carlos Bernardino Moura, demeurant à L-1426 Luxembourg-Beggen, 42, rue Dunant.
- Monsieur Carlos Bernardino est nommé pour une durée déterminée d'un an, du 23 avril 2004 au 22 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094105.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**MENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered Office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 8.273.

*Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders held at Luxembourg  
at the registered office of the Company on 24th June 2004 at 11.00 a.m.*

*Resolutions*

The annual General Meeting of Shareholders of 26th June 2003 has resolved, according to the proposal of the Directors, to accept the payment of a dividend of USD 1,500,000.-. Nevertheless a certain number of shares have been repurchased by the Company and in accordance to the Luxembourg law, dividends have not been paid on those shares repurchase by the Company for an amount of USD 75,000.-. This amount which has not been distributed is added to the «profit brought forward» of USD 11,284,547.90.

So, that, and according to the proposal of the Directors, the Annual General Meeting of Shareholders resolves to appropriate the results as follows:

- Loss of the year .....	- 4,843,479.12 USD
- Profit brought forward .....	11,359,547.90 USD
- Dividends .....	- 1,500,000.00 USD
Result to be carried forward .....	<u>5,016,068.78 USD</u>

The Annual General Meeting of shareholders resolves to elect:

- Mr Khaled Al Fulajj, Director of Companies, residing in Kuwait
- Mr Mohamed Ousseimi, Director of Companies, residing in New York
- Mr Ahmad Mohammad Al Meshari, Director of Companies, residing in Kuwait

as Directors of the Company for one year. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders which will decide on the 2004 accounts of the Company.

The Annual General Meeting of Shareholders renews for one year the mandate of DELOITTE S.A., Luxembourg as Statutory Auditor of the Company. The mandate will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will decide on the 2004 accounts of the Company.

Certified copy

MENA HOLDINGS S.A.

Signatures

Directors

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 24 juin 2004 à 11.00 heures  
au siège social de la société*

*Résolutions*

L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires du 26 juin 2003 a décidé, selon la proposition des Administrateurs, d'accepter le paiement d'un dividende final de 1.500.000,- USD. Toutefois un certain nombre d'actions ont été rachetées par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise, et les dividendes n'ont pas été payés sur les actions rachetées par la Société et ce pour un montant de 75.000,- USD. Ce montant non distribué vient augmenter le «résultat à reporter» de USD 11.284.547,90.

Ainsi, et selon la proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition des résultats comme suit:

- Perte de l'exercice.....	- 4.843.479,12 USD
- Profit reporté .....	11.359.547,90 USD
- Dividendes .....	- 1.500.000,00 USD
Résultat à reporter .....	5.016.068,78 USD

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer:

- Mr Khaled Al Fulaj, Administrateur de sociétés, résidant au Koweït
- Mr Mohamed Ousseimi, Administrateur de sociétés, résidant à New York
- Mr Ahmad Mohammad Al Meshari, Administrateur de sociétés, résidant au Koweït

en tant qu'Administrateurs de la société pour une période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de la Société pour l'année 2004.

L'Assemblée Générale Statutaire renouvelle pour un an le mandat de DELOITTE S.A., Luxembourg comme Commissaire aux Comptes de la société. Le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de la Société pour l'année 2004.

Pour copie conforme  
MENA HOLDINGS S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04615. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094162.3/1172/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**MENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 8.273.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juin 2004*

Le Conseil décide de:

1. nommer Mr Khaled Al Fulaj Président de la Société,
2. d'attribuer au Président tous pouvoirs de représenter et de signer pour le compte de la Société et de prendre en charge sa gestion journalière.

Pour copie conforme  
MENA HOLDINGS S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094164.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**SOPARSEC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 34.585.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. et décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094143.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**G.C. MATERIEL, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R. C. Luxembourg B 53.505.

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée G.C. MATERIEL, ayant son siège social à L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer, R. C. Luxembourg section B numéro 53.505, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 143 du 22 mars 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Goertz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Andrea Komninos, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo Giorgetti, ingénieur, demeurant Luxembourg.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les deux cents (200) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1) Agrément à donner à 2 cessions de parts sociales.
- 2) Divers.
- 3) Transfert du siège social.

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée donne son agrément à la cession de cent (100) parts sociales faite par Monsieur Carlo Giorgetti, ingénieur, demeurant à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, à la société à responsabilité limitée dénommée GIORGETTI CARLO, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, R. C. Luxembourg section B numéro 22.500,

intervenue en date du 4 novembre 2004, aux termes d'un contrat de cession de parts sous seing privé.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne son agrément à la cession de cent (100) parts sociales faite par Madame Sylvie Goertz, employée privée, demeurant à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, à la société à responsabilité limitée dénommée GIORGETTI CARLO, prédésignée,

intervenue en date du 4 novembre 2004, aux termes d'un contrat de cession de parts sous seing privé.

*Troisième résolution*

Suite aux cessions qui précèdent, les deux cents (200) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée G.C. MATERIEL sont détenues par la société à responsabilité limitée GIORGETTI CARLO, prédésignée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-1898 Kockelscheuer, 26, rue Mathias Weistroffer à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper et de modifier en conséquence la première phrase de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Goertz, A. Komninos, C. Giorgetti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2004, vol. 529, fol. 76, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2004.

J. Seckler.

(097002.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**GEF REAL ESTATE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.066.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 juin 2004 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide de la répartition des résultats comme suit:

- Perte de l'exercice . . . . .	- 17.316,49 USD
- Résultat reporté . . . . .	426.058,42 USD
- Réserve légale . . . . .	-
- Dividendes . . . . .	-
Résultat à reporter . . . . .	<u>408.741,93 USD</u>

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de réélire:

- Mr Saud Al Osaimi,
- Mr Yacoub Youssef Al Fulajj,
- Mr Mohamed Ousseimi,
- Mr Mustafa Fakhoury

en tant qu'Administrateurs de la Société. Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée générale des Actionnaires de 2005 qui examinera les comptes de 2004 de la société.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE S.A., Luxembourg pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005 qui examinera les comptes de 2004 de la société.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

*Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 25, 2004 at 11.00 a.m.*

*Resolutions*

The General Meeting resolved to allocate the result as follows:

- Loss of the financial year . . . . .	- 17,316.49 USD
- Result brought forward . . . . .	426,058.42 USD
- Legal reserve . . . . .	-
- Dividends . . . . .	-
Result to be carried forward . . . . .	<u>408,741.93 USD</u>

The Annual General Meeting of the shareholders decide, unanimously, to re-elect:

- Mr Saud Al Osaimi,
- Mr Yacoub Youssef Al Fulajj,
- Mr Mohamed Ousseimi,
- Mr Mustafa Fakhoury

as Directors of the Company. Their mandate will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders of 2005 which will decide on the 2004 accounts of the Company.

The Annual General Meeting of the Shareholders renewed the mandate of the Statutory Auditor, DELOITTE S.A., Luxembourg for a period ending at the annual general meeting of 2005 which will decide on the 2004 accounts of the Company.

Certified copy

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04627. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094151.3/1172/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**LE CORAIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 68.078.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 octobre 2004 que:

Madame Nathalie Cortinhas, employée privée, demeurant à L-3510 Dudelange, 39, rue de la Libération, est révoquée de ses fonctions d'administrateur et se trouve remplacée par Monsieur Raphaël Forler, Maître en administration économique et sociale, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui achèvera le mandat de l'administrateur révoqué, auquel décharge est accordée pour l'exercice de son mandat et sa gestion jusqu'à ce jour.

2. Conformément à l'article 100 de la Loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires de la société, réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 26 octobre 2004, ont pris unanimement la décision de maintenir l'activité de la société.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature

*Le mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04681. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094263.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**LE CORAIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 68.078.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Signature.

(094260.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**IL CANTUCCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 27.344.

*Contrat de vente de parts sociales*

Les parts dans la société préqualifiée se répartissent comme suit:

Monsieur Adriano Presti . . . . .	225 parts, soit	45%
Monsieur Slavtcho Rantchev . . . . .	75 parts, soit	15%
Monsieur Salvatore Bruccoleri . . . . .	75 parts, soit	15%
Monsieur Domenico Intorre . . . . .	125 parts, soit	25%
Total . . . . .	500 parts	100%

En date d'aujourd'hui, Monsieur Slavtcho Rantchev a décidé de vendre 30 parts, égales à 6% des parts qu'il détient dans la société IL CANTUCCIO, S.à r.l., à Monsieur Adriano Presti.

Cette cession de parts sera dûment enregistrée.

Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales sont immédiats et se réalisent par la signature de la présente cession.

Dont quittance

Le cessionnaire entre immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y attachés.

La nouvelle répartition des parts sociales de la société IL CANTUCCIO, S.à r.l., s'établit comme suit:

Monsieur Adriano Presti . . . . .	255 parts, soit	51%
Monsieur Slavtcho Rantchev . . . . .	45 parts, soit	09%
Monsieur Salvatore Bruccoleri . . . . .	75 parts, soit	15%
Monsieur Domenico Intorre . . . . .	125 parts, soit	25%
Total . . . . .	500 parts	100%

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

A. Presti, S. Rantchev.

Pour copie conforme

M<sup>e</sup> T. Reisch

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01278. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094130.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**IL CANTUCCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 27.344.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 6 mai 2004: que la nouvelle répartition des parts sociales de la société IL CANTUCCIO, S.à r.l., s'établit comme suit:

Monsieur Adriano Presti .....	225 parts, soit	45%
Monsieur Slavko Rantchev .....	75 parts, soit	15%
Monsieur Salvatore Bruccoleri .....	75 parts, soit	15%
Monsieur Domenico Intorre .....	125 parts, soit	25%
Total .....	500 parts	100%

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094127.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**LUXEMBURGER GRUNDVERMÖGEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 61.862.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 novembre 2004 que:

1. Monsieur Raphaël Forler, Maître en administration économique et sociale, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, remplace le commissaire aux compte révoqué Madame Valérie Lahaye, employée privée, demeurant à F-57970 Yutz, 100, rue nationale, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

2. Décharge est accordée aux administrateurs révoqués le 13 mars 2003 Monsieur Raymond Fritsch et Mesdames Anne Schmitt et Nathalie Cortinhas, pour leur gestion et l'exercice de leur mandat, ainsi qu'au commissaire aux comptes révoqué à la même date Madame Corinne Parmentier pour l'exercice de son mandat.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 novembre 2004 que:

Conformément à l'article 100 de la Loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires de la société ont pris unanimement la décision de maintenir l'activité sociale de la société.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature

*Le mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094269.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**LUXEMBURGER GRUNDVERMÖGEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 61.862.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Signature.

(094266.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.



**MLB (S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 48.440.

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 29 octobre 2004*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- La décharge des administrateurs à la date de la présente assemblée.
- Le renouvellement des mandats de M. Paul Sarozy et de M. Kristoffer Jonsson en tant qu'administrateurs.
- La nomination de M. Antonin Brocard en remplacement de M. Marc Van de Pol en tant qu'administrateur.
- Le renouvellement du mandat de DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi élus, viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

MLB (S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094140.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**BRIDGE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 70.792.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue  
le jeudi 13 mai 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A. pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Bernard Ewen, et de nommer en remplacement:

Monsieur Pierre Schill, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg,

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094150.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**AUSTRIA CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.835.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 26 avril 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A., Administrateurs, et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094160.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**BRUPHI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 64.269.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 14 avril 2004 à 16.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A.

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

Monsieur Pierre Schill  
Réviseur d'Entreprises,  
18A, boulevard de la Foire  
L-1528 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07425. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094170.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**HOLBORN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 25.237.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 9 novembre 2004 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme Monsieur J.C. Breedveld, administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leurs mandats respectifs.

Mamer, le 12 novembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.  
Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04593. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094323.3/695/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**HOLBORN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 25.237.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 novembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.  
Signatures / Signatures

(094327.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**CREACTION 4, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 77.944.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 avril 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., Administrateurs.

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

V.O. CONSULTING LUX. S.A.  
8, rue Haute  
L-4963 Clemency.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094173.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**SPORT DISCOUNT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 15, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 23.450.

L'an deux mille quatre, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Paule Mersch, commerçante, épouse de Monsieur Jean Rock, demeurant à L-2149 Luxembourg, 150, rue Emile Metz.

2.- Monsieur Jean Rock, commerçant, demeurant à L-2149 Luxembourg, 150, rue Emile Metz.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SPORT DISCOUNT, S.à r.l., avec siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 15, avenue de la Gare, (R. C. Luxembourg section B numéro 23.450), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1<sup>er</sup> février 1985, publié au Mémorial C numéro 67 du 6 mars 1985,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Metzler en date du 11 octobre 1985, publié au Mémorial C numéro 353 du 4 décembre 1985,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 30 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 306 du 30 octobre 1986,

- en date du 22 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 322 du 12 septembre 1990,

que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros, suivant une décision des associés prise lors d'une réunion en date du 23 mars 2002, dont l'extrait afférent a été publié au Mémorial C numéro 1098 du 18 juillet 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 23 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C,

- en date du 8 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quatorze euros (123,94 EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement et de mettre en liquidation la société SPORT DISCOUNT, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée désigne Madame Suzanne Winandy, employée privée, née à Ettelbruck, le 7 août 1948, demeurant à L-5751 Frisange, 1, rue de Hagen, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-P. Mersch, J. Rock, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2004, vol. 529, fol. 77, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):*G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2004.

J. Seckler.

(096984.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**GILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 46, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 91.771.

*Assemblée générale extraordinaire*

Le 15 novembre 2004 s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GILUX S.A., avec siège social à L-9753 Heinerscheid, 46, route de Stavelot.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilbert Lamby, entrepreneur, demeurant à B-4960, Ligneuville, rue de Montenau, 19 (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Josée Lamby-Hames, attachée de direction, demeurant à B-4960 Ligneuville, rue de Montenau, 19 (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le président expose et l'assemblée constate:

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. - Nominations statutaires.

2. - Divers.

- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer la société anonyme SOLALUX S.A., avec siège social à L-9753 Heinerscheid, 46, route de Stavelot, comme administrateur de la société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme Mademoiselle Céline Lamby, administratrice de société, demeurant à B-4960 Ligneuville, rue de Montenau, 19 (Belgique), comme nouvelle administratrice en remplacement de l'administrateur révoqué.

Le mandat de l'administratrice ainsi nommée prendra fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Heinerscheid, le 15 novembre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Signatures

*Les actionnaires*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03858. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(094252.3/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**DORJE HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 71.802.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 9 novembre 2004 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Denis Berdoz,

Monsieur Guy Harles,

Madame Ute Bräuer,

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes MAZARS, ayant son siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes de la société au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

*Pour DORJE HOLDING S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03877. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094193.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**PROSPERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.205.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 octobre 2003*

Les mandats d'Administrateur de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., demeurant au 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Monsieur Spyridon P. Mavrikis, Administrateur de sociétés, demeurant à Athènes, Grèce sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

PROSPERINVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Administrateur Administrateur*

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of October 15th, 2003*

Mr. Serge Krancenblum, awarded in M.B.A., residing in 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, Mr. Pierre Mestdagh, private employee, residing in 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, Mr. Spyridon P. Mavrikis, Director of Company, residing in Athens, Greece are reappointed as Directors for a new period of 6 years until the Annual General Meeting of the year 2009.

The company FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg is reappointed as Statutory Auditor for a new period of 6 years until the Annual General Meeting of the year 2009.

Luxembourg, October 15, 2003.

For true copy

PROSPERINVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Director / Director*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04411. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094343.3/795/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**ROCKALL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 104.329.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme CARACOL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- La société anonyme RONELLE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée ROCKALL HOLDING S.A.**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme CARACOL S.A., prédésignée, neuf cent trente actions . . . . .	930
2.- La société anonyme RONELLE HOLDING S.A., prédésignée, deux mille cent soixante-dix actions . . . . .	2.170
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, né à Moncalieri (Italie), le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1956, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2004, vol. 529, fol. 75, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2004.

J. Seckler.

(097053.3/231/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**CABRI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7390 Blaschette, 1A, rue de Wormeldange.

R. C. Luxembourg B 16.991.

EXTRAIT

Il résulte de 3 actes de cession de parts, signés le 2 novembre 2004, que:

- la société anonyme de droit français CABRI SA, établie et ayant siège social à F-57970 Illange, 5, Parc du Beau Vallon, inscrite au registre de commerce de Thionville, sous le numéro B 787 080 472 a cédé à la société OPALINE 88, S.à r.l., établie et ayant siège social à F-88200 Saint-Nabord, Z.I du Ranfaing, 3, route de Reon, les 475 parts qu'elle détenait de la société CABRI LUXEMBOURG, S.à r.l.,

- suivant convention de cession de parts signée le 2 novembre 2004, Madame Viviane Brighi, épouse Casenobas, demeurant à Hettange-Grande (France), 25, rue de Luxembourg a cédé à la société OPALINE 88, S.à r.l., ci-avant qualifiée, les 24 parts qu'elle détenait de la société CABRI LUXEMBOURG, S.à r.l.,

- suivant convention de cession de parts signée le 2 novembre 2004, Madame Colette Petre, épouse Koch, demeurant à L-7370 Lorentzweiler, 44A, rue Saint-Laurent, a cédé à la société OPALINE 88, S.à r.l., ci-avant qualifiée, l'unique part qu'elle détenait de la société CABRI LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094208.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./LTD/AG, Société Anonyme,  
(anc. HORIZON BLEU S.A.).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.191.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 octobre, 2004 que:

- l'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

- l'assemblée accepte la démission des administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

- l'assemblée accepte les nominations comme administrateurs de la société de MM. C.W.J.M. van Erp, E.A. Wagelaar et E.J. Bults et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004/2005.

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004/2005.

Mamer, le 19 octobre 2004.

C.W.J.M. van Erp / E.A. Wagelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094331.3/695/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./LTD/AG, Société Anonyme,  
(anc. HORIZON BLEU S.A.).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.191.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 novembre 2004.

C.W.J.M. Van Erp / E.A. Wagelaar.

(094329.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.



**SARDITOURING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 50.057.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SARDITOURING S.A. en liquidation, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R. C. Luxembourg section B numéro 50.057), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 221 du 22 mai 1995,

et dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2004, en voie de formalisation.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne Zinni, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 5.- Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
- 6.- Conservation des livres et documents de la société.
- 7.- Clôture de la liquidation.
- 8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, à savoir la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.706, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de ne pas payer de dividende de liquidation mais que les actifs nets sont disponibles aux actionnaires pour distribution.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

*Septième résolution*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

*Huitième résolution*

L'assemblée procède à l'annulation et à la lacération des certificats d'actions au porteur.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent trente euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Winandy, A. Zinni, T. Grosjean, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2004, vol. 529, fol. 80, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2004.

J. Seckler.

(097898.3/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**SEFRAN FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 102.334.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 novembre 2004 au siège social*

*Première résolution*

L'assemblée accepte les démissions de:

- Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président du conseil d'administration;
- Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Claude Defendi, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Luca Lazzati, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

de leurs fonctions de Président et Administrateurs de la société.

L'assemblée accepte également la démission de AACO, S.à r.l., établie au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, administrateur;

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A., ayant son siège social: avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 10 novembre 2004, le siège social de la société de son adresse actuelle au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.  
Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme  
*Agent administratif*  
M. Lagona / G. Vinciotti

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02802. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094214.3/024/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**FIPOLUC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.098.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2004*

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094328.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**FIPOLUC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.098.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

(094332.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**FIPOLUC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.098.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

(094344.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., Société Anonyme,  
(anc. FANTUZZI REGGIANE CORPORATION HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 87.307.

L'an deux mille quatre, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FANTUZZI REGGIANE CORPORATION HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 87.307, issue de la scission de la société anonyme FANTUZZI-REGGIANE CORPORATION S.A., ayant eu son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, suivant acte d'approbation de la scission reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1108 du 19 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

2.- Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.

3.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Da Silva Fernandes, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2004, vol. 529, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

J. Seckler.

(097924.3/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**CHIORINO GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.973.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 novembre 2004*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004, comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,

Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,

Stefano Graidi, demeurant à Lugano (Suisse), Administrateur,

Lucio Velo, demeurant à Lugano (Suisse), Administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER, 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

CHIORINO GROUP S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094221.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**CAVES VINEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 12, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 102.312.

M. Marco Jacoby donne avec effet immédiat sa démission de ses fonctions et du mandat d'administrateur de la société CAVES VINEL S.A. avec siège social à 12, rue des Artisans à Rambrouch.

Clemency, le 16 septembre 2004.

M. Jacoby.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097723.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**CAVES VINEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 12, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 102.312.

M. Patrick Wampach donne avec effet immédiat sa démission de ses fonctions et du mandat d'administrateur de la société CAVES VINEL S.A. avec siège social à 12, rue des Artisans à Rambrouch.

Beckerich, le 16 septembre 2004.

P. Wampach.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097725.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**FERSACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.105.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 novembre 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 15 novembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094334.3/695/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**FERSACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.105.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(094333.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 98.387.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Strassen le 9 novembre 2004 à 10.30 heures*

Présents: Bernard Bosquee, Johan Priem.

Les deux associés représentant chacun 50 % du capital social ici présents se considèrent comme régulièrement convoqués et renoncent pour cette assemblée générale extraordinaire à une convocation écrite.

Les associés prennent acte et acceptent la démission de Bernard Bosquee de sa qualité de gérant de la société CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS, S.à r.l. par lettre datée du 8 novembre 2004 et reçue en mains propres par Johan Priem le 9 novembre 2004. (copie en annexe)

Johan Priem reste seul gérant chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

J. Priem / B. Bosquee.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094338.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**HALDER-GIMV GERMANY PROGRAM - ADAMS STREET, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 96.818.

In the year two thousand and four, on the fifth of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The company THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., with its identification tax number 98-0392493 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

2.- The limited partnership THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., with its identification tax number 35-2190920 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

3.- The private foundation BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, with its identification tax number 98-6038021 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

4.- The collective trust fund UBS GLOBAL ASSET MANAGEMENT TRUST COMPANY as Trustee of THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND TRUST - 2003 PRIMARY FUND, with its identification tax number 30-0135722 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

5.- The limited partnership THE ADAMS STREET PARTNERSHIP FUND - 2003 NON-U.S. FUND, L.P., with its identification tax number 30-0134064 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

6.- The limited partnership THE ADAMS STREET PARTNERSHIP FUND - 2002 NON-U.S. FUND, L.P., with its identification tax number 36-4486501 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

All are here represented by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of six proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole actual shareholders of the private limited company HALDER-GIMV GERMANY PROGRAM - ADAMS STREET, S.à r.l., with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B number 96.818, incorporated by deed of the undersigned notary on the 29th of October 2003, published in the Mémorial C number 1305 of the 8th of December 2003, and whose articles of association have been modified by deeds of the undersigned notary on the 19th of December 2003, published in the Mémorial C number 231 of the 26th of February 2004, and on the 5th of November 2004, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing parties have taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing parties decide to decrease the share capital to the extent of eighty thousand three hundred and eighty-eight euros (80,388.- EUR), in order to reduce it from the amount of one hundred and twelve thousand two hundred and eighty-eight euros (112,288.- EUR) to thirty-one thousand nine hundred euros (31,900.- EUR); the eighty thousand three hundred and eighty-eight euros (80,388.- EUR) being allocated to a free reserve and no sharequotas being cancelled.

*Second resolution*

The appearing parties decide to cancel the par value of the one thousand two hundred and seventy-six (1,276) sharequotas of the company.

*Third resolution*

The appearing parties decide to exchange the one thousand two hundred and seventy-six (1,276) sharequotas with a par value of eighty-eight euros (88.- EUR) each against one thousand two hundred and seventy-six (1,276) sharequotas without a par value.

*Fourth resolution*

The appearing parties decide to adopt a par value of twenty-five euros (25.- EUR) per sharequota.

*Fifth resolution*

The appearing parties decide to exchange the one thousand two hundred and seventy-six (1,276) existing sharequotas without a par value against one thousand two hundred and seventy-six (1,276) sharequotas with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

*Sixth resolution*

The appearing parties decide to amend article six of the articles of association in order to reflect such action and to give it the following wording:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at thirty-one thousand nine hundred euros (31,900.- EUR), represented by one thousand two hundred and seventy-six (1,276) sharequotas with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, which have been all subscribed as follows:

1.- The company THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., with its identification tax number 98-0392493 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, two hundred and thirty-two sharequotas . . . . .	232
2.- The limited partnership THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., with its identification tax number 35-2190920 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, ninety-four sharequotas . . . . .	94
3.- The private foundation BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, with its identification tax number 98-6038021 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, thirty-six sharequotas . . . . .	36
4.- The collective trust fund UBS GLOBAL ASSET MANAGEMENT TRUST COMPANY as TRUSTEE OF THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND TRUST - 2003 PRIMARY FUND, with its identification tax number 30-0135722 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, four hundred and fifty-eight sharequotas . . . . .	458
5.- The limited partnership THE ADAMS STREET PARTNERSHIP FUND - 2003 NON-U.S. FUND, L.P., with its identification tax number 30-0134064 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, two hundred and seventy-six sharequotas . . . . .	276
6.- The limited partnership THE ADAMS STREET PARTNERSHIP FUND - 2002 NON-U.S. FUND, L.P., with its identification tax number 36-4486501 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, one hundred and eighty sharequotas . . . . .	180
Total: one thousand two hundred and seventy-six sharequotas . . . . .	1,276

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty euros.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatory signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., avec le numéro d'identification fiscale 98-0392493 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

2.- La société en commandite simple THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., avec le numéro d'identification fiscale 35-2190920 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

3.- La fondation privée BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, avec le numéro d'identification fiscale 98-6038021 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

4.- Le fonds collectif UBS GLOBAL ASSET MANAGEMENT TRUST COMPANY as TRUSTEE OF THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND TRUST - 2003 PRIMARY FUND, avec le numéro d'identification fiscale 30-0135722 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.



5.- La société en commandite simple THE ADAMS STREET PARTNERSHIP FUND - 2003 NON-U.S. FUND, L.P., avec le numéro d'identification fiscale 30-0134064 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

6.- La société en commandite simple THE ADAMS STREET PARTNERSHIP FUND - 2002 NON-U.S. FUND, L.P., avec le numéro d'identification fiscale 36-4486501 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC.

Toutes sont ici représentées par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de six procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée HALDER-GIMV GERMANY PROGRAM - ADAMS STREET, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 96.818, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1305 du 8 décembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 231 du 26 février 2004, et en date du 5 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les comparantes décident de réduire le capital social à concurrence de quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-huit euros (80.388,- EUR), pour le réduire de son montant de cent douze mille deux cent quatre-vingt-huit euros (112.288,- EUR) à trente et un mille neuf cents euros (31.900,- EUR); les quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-huit euros (80.388,- EUR) étant attribués à un compte de réserve libre et aucune part sociale n'étant annulée.

#### *Deuxième résolution*

Les comparantes décident de supprimer la valeur nominale des mille deux cent soixante-seize (1.276) parts sociales de la société.

#### *Troisième résolution*

Les comparantes décident d'échanger les mille deux cent soixante-seize (1.276) parts sociales avec une valeur nominale de quatre-vingt-huit euros (88,- EUR) chacune contre mille deux cent soixante-seize (1.276) parts sociales sans valeur nominale.

#### *Quatrième résolution*

Les comparantes décident d'adopter une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale.

#### *Cinquième résolution*

Les comparantes décident d'échanger les mille deux cent soixante-seize (1.276) parts sociales sans valeur nominale contre mille deux cent soixante-seize (1.276) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

#### *Sixième résolution*

Suite aux décisions qui précèdent les comparantes décident de modifier l'article six des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.-** Le capital social est fixé à trente et un mille neuf cents euros (31.900,- EUR), représenté par mille deux cent soixante-seize (1.276) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, qui ont été toutes souscrites comme suit:

- |   |     |
|---|-----|
| 1.- La société THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., avec le numéro d'identification fiscale 98-0392493 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, deux cent trente-deux parts sociales . . . . .  | 232 |
| 2.- La société en commandite simple THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., avec le numéro d'identification fiscale 35-2190920 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, quatre-vingt-quatorze parts sociales . . . . .   | 94  |
| 3.- La fondation privée BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, avec le numéro d'identification fiscale 98-6038021 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, trente-six parts sociales . . . . .  | 36  |
| 4.- Le fonds collectif UBS GLOBAL ASSET MANAGEMENT TRUST COMPANY as TRUSTEE OF THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND TRUST - 2003 PRIMARY FUND, avec le numéro d'identification fiscale 30-0135722 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, quatre cent cinquante-huit parts sociales . . . . . | 458 |
| 5.- La société en commandite simple THE ADAMS STREET PARTNERSHIP FUND - 2003 NON-U.S. FUND, L.P., avec le numéro d'identification fiscale 30-0134064 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, deux cent soixante-seize parts sociales, . . . . .  | 276 |

6.- La société en commandite simple THE ADAMS STREET PARTNERSHIP FUND - 2002 NON-U.S. FUND, L.P., avec le numéro d'identification fiscale 36-4486501 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, c/o Adams Street Partners, LLC, cent quatre-vingt part sociales, ..... 180

Total: mille deux cent soixante-seize parts sociales ..... 1.276

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2004, vol. 529, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2004.

J. Seckler.

(097061.3/231/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

### **TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 96.651.

#### *Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Sandweiler le 3 juillet 2004*

Présents:

Johan Priem

Katia Priem

Filip van de Velde

Bernard Bosquee

Les membres du Conseil d'Administration, tous ici présents, constatent que les deux mille (2.000) actions de la société TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., libérées à concurrence d'un tiers (1/3) lors de la constitution de la Société, sont à présent libérées à concurrence de quatre-vingts pour cent (80%) par un versement supplémentaire en espèces des actionnaires de trente-cinq euros (EUR 35,-) par action, soit un total de septante mille euros (EUR 70.000,-).

Les deux mille (2.000) actions représentatives du capital social se trouvent ainsi libérées à concurrence de quatre-vingts pour cent (80%).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 hres.

Sandweiler, le 3 juillet 2004.

F. Van De Velde / J. Priem / K. Priem / B. Bosquee.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094336.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

### **NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.779.

#### *Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juin 2001 à 9.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2000.

L'Assemblée ratifie la cooptation intervenue en date du 8 septembre 2000, de Mademoiselle Elise Lethuillier, en sa qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, Administrateur démissionnaire, et donne décharge à Monsieur Frédéric Seince pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de leur mandat au 31 décembre 2000.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Mademoiselle Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094359.3/817/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.779.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094356.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.779.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 juin 2002 à 9.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094362.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.779.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094360.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.779.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juin 2003 à 9.00 heures*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2002 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe la moitié du capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04638. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094364.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.779.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

*Signature.*

(094363.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.779.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2004 à 9.00 heures*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2003 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe la moitié du capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de leur mandat au 31 décembre 2003.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04628. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094367.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

*Signature.*

(094366.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**OAKTREE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.951.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 octobre 2004 a ratifié la décision du Conseil d'administration du 31 mars 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Peter Bun, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Puis cette même Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2004 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Pieter van Nugteren, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Monsieur Maarten van de Vaart. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Hans de Graaf, Administrateur

Monsieur Peter Bun, Administrateur

Monsieur Pieter van Nugteren, Administrateur

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

*Pour OAKTREE HOLDING S.A*

*H. de Graaf*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094322.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**SARDITOURING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.057.

L'an deux mille quatre, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SARDITOURING S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R. C. Luxembourg section B numéro 50.057), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 221 du 22 mai 1995,

ayant un capital social de cinquante-cinq mille francs suisses (55.000,- CHF), représenté par cinquante-cinq (55) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne Zinni, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la société SARDITOURING S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne la société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.905, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent trente euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Zinni, J.-H. Dobet, T. Grosjean, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2004, vol. 529, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2004.

J. Seckler.

(097045.3/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**BARNET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. JOSSCHI HOLDING A.G.).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 27.825.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 5 octobre 2004 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 5 octobre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04603. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094340.3/695/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**BARNET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 27.825.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 novembre 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(094339.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**JOE & JOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 39.021.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 juin 2004 à 11.00 heures

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels au 31 janvier 2004.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs: Messieurs François Horstmann et Frédéric Otto, Mesdames Isabelle Horstmann et Joanne Otto et au Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., de leur mandat au 31 janvier 2004.

Reconduction des mandats de Messieurs François Horstmann et Frédéric Otto, Mesdames Isabelle Horstmann et Joanne Otto en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094371.3/817/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**JOE & JOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 39.021.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094370.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**CENTRAL ASIA MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.387.

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme BARAT HOLDING S.A., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

a) Monsieur Robert Becker, qualifié ci-après, et

b) Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg

2.- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CENTRAL ASIA MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-4917 Bascharage, rue de la Continentale, (R. C. Luxembourg section B numéro 47.387), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 317 du 31 août 1994,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 150 du 27 février 2001,

- en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 63 du 12 janvier 2002,

- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4917 Bascharage, rue de la Continentale, à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.- (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Becker, C. Cahen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2004, vol. 529, fol. 79, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2004.

J. Seckler.

(097044.3/231/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

---

**ARIBA BELGIUM N.V., Société Anonyme,  
(anc. GOODEX LUXEMBOURG).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 82.448.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature.

(097949.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**DEKRA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 44.427.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour DEKRA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.

F. Turk

(097907.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**DEKRA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 44.427.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour DEKRA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.

F. Turk

(097909.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---